

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉMOLITION, DE
DÉCONSTRUCTION, DÉSAMIANTAGE ET RÉHABILITATION POUR LA
CRÉATION DE L'ORÉE SUR LA COMMUNE DE CERVIÈRES

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 2 avril 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 9 avril 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240409-20240409_CC_D08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Publication : 19/04/2024



Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Jean-Marc BEYSSAC, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Adeline BOURSIER, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Patricia CARETTE, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Josette FOLLEAT, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Delphine IMBERT, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Nicole PARDON, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Patrice POTONNIER, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Monique REY, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD, Kamel YAHIAOUI

Absents remplacés : Pierre BARTHELEMY par Jean-Marc BEYSSAC, Hervé BEAL par Josette FOLLEAT, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Marc PELARDY par Kamel YAHIAOUI, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

Pouvoirs : Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Julien DEGOUT à Frédérique SERET, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUFIX à Patrice COUCHAUD, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean Marc GRANGE, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Pierre GIRAUD à Claudine COURT, Nicole GIRODON à Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Olivier JOLY à Alain LAURENDON, Rachel MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents : Stéphanie BOUCHARD, Jean-René JOANDEL, Gérard PEYCELON, Bernard TRANCHANT

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	110
Nombre de membres suppléés :	9
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents :	4
Nombre de votants :	124

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en gestion des équipements culturels,

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°33 du 12 décembre 2023,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la note de présentation au conseil communautaire annexée,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 mars 2024,

Considérant le projet de création de l'Orée sur la commune de Cervières, une consultation a été lancée pour des travaux de démolition, de déconstruction, de désamiantage et de réhabilitation ;

Considérant la note de synthèse annexée relatant la procédure suivie pour la passation du marché de travaux de démolition, de déconstruction, de désamiantage et de réhabilitation pour la création de l'Orée sur la commune de Cervières en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique pour un délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 17 mois ;

Considérant que 54 plis sont parvenus en réponse à la consultation ;

Considérant le classement des offres effectué par la commission d'appel d'offres lors de sa séance en date du 25 mars 2024 suivant le rapport d'analyse des offres présenté par l'agence DOOBLE et l'avis sur l'attribution du marché à l'entreprise TPM pour un montant global et forfaitaire de 71 275.20 € HT pour le lot 1, à l'entreprise ENTREPRISE BRUNEL pour un montant global et forfaitaire de 568 258.11 € HT pour le lot 2, à l'entreprise RACINEO CONSTRUCTION pour un montant global et forfaitaire de 196 754.30 € HT pour le lot 3, à l'entreprise CFF pour un montant global et forfaitaire de 72 512.80 € HT pour le lot 4, à l'entreprise MENUISERIE MARC BLANC pour un montant global et forfaitaire de 79 021.07 € HT pour le lot 5, à l'entreprise ROZIERES pour un montant global et forfaitaire de 99 443.00 € HT pour le lot 6, à l'entreprise MENUISERIE BEAL pour un montant global et forfaitaire de 97 943.50 € HT pour le lot 7, à l'entreprise PETRUS CROS pour un montant global et forfaitaire de 212 147.20 € HT pour le lot 8, à l'entreprise ARCHIMBAUD CONSTRUCTION pour un montant global et forfaitaire de 68 999.77 € HT pour le lot 9, à l'entreprise AUBONNET ET FILS pour un

montant global et forfaitaire de 15 243.24 € HT pour le lot 10, à l'entreprise LOIRE ASCENSEURS pour un montant global et forfaitaire de 27 125 € HT pour le lot 11, à l'entreprise ORIOL pour un montant global et forfaitaire de 326 214.95 € HT pour le lot 12, à l'entreprise FORAGES CLEMENT – GOURBIERE pour un montant global et forfaitaire de 53 500 € HT pour le lot 13, à l'entreprise FAUCHE ROANNE pour un montant global et forfaitaire de 184 605.02 € HT pour le lot 14 comme relaté dans le procès-verbal.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver et entériner, la procédure et son déroulement sous la forme adaptée ouverte concernant le marché de travaux de démolition, de déconstruction, de désamiantage et de réhabilitation pour la création de l'Orée sur la commune de Cervières,
- compléter les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur travaux de démolition, de déconstruction, de désamiantage et de réhabilitation pour la création de l'Orée sur la commune de Cervières :
 - o lot 1 Désamiantage – déconstruction/curage, avec l'entreprise TPM pour un montant global et forfaitaire de 71 275.20 € HT,
 - o lot 2 Démolition – terrassement – maçonnerie - VRD, avec l'entreprise ENTREPRISE BRUNEL pour un montant global et forfaitaire de 568 258.11 € HT,
 - o lot 3 Charpente – MOB – Couverture – Zinguerie, avec l'entreprise RACINEO CONSTRUCTION pour un montant global et forfaitaire de 196 754.30 € HT,
 - o lot 4 Façade, avec l'entreprise CFF pour un montant global et forfaitaire de 72 512.80 € HT,
 - o lot 5 Menuiserie Bois et occultation, avec l'entreprise MENUISERIE MARC BLANC pour un montant global et forfaitaire de 79 021.07 € HT,
 - o lot 6 Métallerie, avec l'entreprise ROZIERES pour un montant global et forfaitaire de 99 443.00 € HT,
 - o lot 7 Menuiseries intérieures, avec l'entreprise MENUISERIE BEAL pour un montant global et forfaitaire de 97 943.50 € HT,
 - o lot 8 Plâtrerie – peinture, avec l'entreprise PETRUS CROS pour un montant global et forfaitaire de 212 147.20 € HT,
 - o lot 9 Chape – carrelage – faïence, avec l'entreprise ARCHIMBAUD CONSTRUCTION pour un montant global et forfaitaire de 68 999.77 € HT,
 - o lot 10 Sol mince, avec l'entreprise AUBONNET ET FILS pour un montant global et forfaitaire de 15 243.24 € HT,
 - o lot 11 Ascenseur, avec l'entreprise LOIRE ASCENSEURS pour un montant global et forfaitaire de 27 125 € HT,
 - o lot 12 CVC – plomberie, avec l'entreprise ORIOL pour un montant global et forfaitaire de 326 214.95 € HT,
 - o lot 13 Sondes géothermiques, avec l'entreprise FORAGES CLEMENT – GOURBIERE pour un montant global et forfaitaire de 53 500 € HT,
 - o lot 14 Electricité, avec l'entreprise FAUCHE ROANNE pour un montant global et forfaitaire de 184 605.02 € HT.

Après en avoir délibéré par 120 voix pour et 4 abstentions, le conseil communautaire :

- approuve et entérine la procédure et son déroulement sous la forme adaptée ouverte concernant le marché de travaux de démolition, de déconstruction, de désamiantage et de réhabilitation pour la création de l'Orée sur la commune de Cervières,
- complète les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et l'autorise à signer le marché portant sur travaux de démolition, de déconstruction, de désamiantage et de réhabilitation pour la création de l'Orée sur la commune de Cervières :
 - o lot 1 Désamiantage – déconstruction/curage, avec l'entreprise TPM pour un montant global et forfaitaire de 71 275.20 € HT,
 - o lot 2 Démolition – terrassement – maçonnerie - VRD, avec l'entreprise ENTREPRISE BRUNEL pour un montant global et forfaitaire de 568 258.11 € HT,
 - o lot 3 Charpente – MOB – Couverture – Zinguerie, avec l'entreprise RACINEO CONSTRUCTION pour un montant global et forfaitaire de 196 754.30 € HT,
 - o lot 4 Façade, avec l'entreprise CFF pour un montant global et forfaitaire de 72 512.80 € HT,
 - o lot 5 Menuiserie Bois et occultation, avec l'entreprise MENUISERIE MARC BLANC pour un montant global et forfaitaire de 79 021.07 € HT,
 - o lot 6 Métallerie, avec l'entreprise ROZIERES pour un montant global et forfaitaire de 99 443.00 € HT,
 - o lot 7 Menuiseries intérieures, avec l'entreprise MENUISERIE BEAL pour un montant global et forfaitaire de 97 943.50 € HT,
 - o lot 8 Plâtrerie – peinture, avec l'entreprise PETRUS CROS pour un montant global et forfaitaire de 212 147.20 € HT,
 - o lot 9 Chape – carrelage – faïence, avec l'entreprise ARCHIMBAUD CONSTRUCTION pour un montant global et forfaitaire de 68 999.77 € HT,
 - o lot 10 Sol mince, avec l'entreprise AUBONNET ET FILS pour un montant global et forfaitaire de 15 243.24 € HT,
 - o lot 11 Ascenseur, avec l'entreprise LOIRE ASCENSEURS pour un montant global et forfaitaire de 27 125 € HT,
 - o lot 12 CVC – plomberie, avec l'entreprise ORIOL pour un montant global et forfaitaire de 326 214.95 € HT,
 - o lot 13 Sondes géothermiques, avec l'entreprise FORAGES CLEMENT – GOURBIERE pour un montant global et forfaitaire de 53 500 € HT,
 - o lot 14 Electricité, avec l'entreprise FAUCHE ROANNE pour un montant global et forfaitaire de 184 605.02 € HT.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 9 avril 2024
Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,